

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 29
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 4

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
31240

L'an deux mille seize et le 14 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 08 décembre, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. FREDERIC COMBE, M. DENIS MOLET, MME NATHALIE GAUVRIT, MME FLORENCE TOULZE, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, M. NICOLAS COSTES

Etaient absents excusés avant donné procuration : MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à M YVAN NAVARRO), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à MME. ELISABETH ATTELAN)

Etait absent excusé :

JEAN-MARIE VITRAC a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2016/113

Objet : Convention de partenariat avec l'association L'Orchestre d'Accordéons

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention de partenariat avec l'Association d'Orchestre d'Accordéons de L'Union.

Cette convention de partenariat se concrétise pour l'essentiel par la mise à disposition de locaux d'une part :

- Le garage situé face à la Trésorerie de L'Union,
- Un local du Château de MALPAGAT pour les répétitions.

Et d'autre part, par l'engagement de l'Association Orchestre d'Accordéons de L'Union à organiser au titre de l'année 2017, 4 thés dansants gratuits ouverts au public à la Salle des Fêtes de L'Union.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de partenariat
- De l'autoriser à signer la convention de partenariat avec l'Association d'Orchestre d'Accordéons de L'Union.

Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le

16 DEC. 2016



ID : 031-213105612-20161216-D2016_113-DE

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'approuver la convention de partenariat
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association d'Orchestre d'Accordéons de L'Union.

Pour copie conforme,

**Le Maire,
Marc PÉRE**

- Transmis le 16 DEC. 2016
- Affiché le 16 DEC. 2016

Pour le Maire et par délégation
Le 1^{er} Adjoint
Yvan Navarro

